

Juin 2017

F



Partenariat mondial sur les sols Assemblée plénière



Cinquième session

Rome, 20-22 juin 2017

Travaux du Groupe technique intergouvernemental sur les sols

Résumé

- Le présent document contient le rapport d'avancement annuel du Groupe technique intergouvernemental sur les sols. Il propose un bref aperçu des principales activités effectuées par le Groupe technique depuis la quatrième session de l'Assemblée plénière en mai 2016. Le président du Groupe technique doit par ailleurs faire un exposé.
- La sixième session de travail du Groupe technique intergouvernemental sur les sols s'est tenue en mars 2017, et le rapport complet de cette réunion peut être consulté à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-bs095e.pdf> (en anglais). Outre ses sessions de travail formelles, le Groupe technique organise des réunions en petit comité pour s'occuper de missions spécifiques, quand c'est nécessaire. Ainsi, comme il est indiqué ci-après, plusieurs de ces petits groupes sont chargés du suivi du «Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde» et de la mise en œuvre des plans d'action pour les piliers du Partenariat mondial sur les sols aux échelons régional et mondial.
- L'activité la plus marquante a été l'organisation du Colloque international sur le carbone organique du sol (GSOC17), dont on peut consulter le document final à l'adresse: <http://www.fao.org/3/b-i7268e.pdf> (en anglais). Cet événement majeur a été le fruit des efforts conjoints de divers organismes et groupes des Nations Unies. La manifestation s'inscrivait dans le processus en cours d'élaboration de la Carte mondiale du carbone organique présent dans le sol (GSOCMap) qui doit paraître le 5 décembre 2017.
- En réponse à la demande émanant de la quatrième session de l'Assemblée plénière, le Groupe technique intergouvernemental sur les sols rédige actuellement un rapport d'évaluation de l'impact des produits phytosanitaires sur les fonctions et l'écosystème des sols à l'échelle mondiale. Estimant que la pollution du sol constitue l'une des graves menaces visées par les Directives volontaires pour une gestion durable des ressources en sols, le Groupe technique organisera un Colloque international sur la pollution du sol en mars 2018, en adoptant à nouveau une approche fortement collaborative. Le Groupe technique a l'intention de combler les lacunes scientifiques dans tous les domaines liés aux sols, dans l'optique d'étayer la gestion durable des sols par des éléments scientifiques probants.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

Suite que l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols est invitée à donner

- L'Assemblée plénière souhaitera peut-être:
- examiner les diverses activités menées par le Groupe technique intergouvernemental sur les sols au cours des douze derniers mois d'exercice et formuler des observations, s'il y a lieu;
 - exprimer sa satisfaction à l'égard du succès du Colloque international sur le carbone organique du sol et préconiser la diffusion de son document final ainsi que la mise en œuvre active des recommandations et activités formulées dans ce document pour progresser dans la voie à suivre;
 - examiner et commenter les propositions relatives au calendrier et aux modalités de travail encadrant l'élaboration de la seconde édition du Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde;
 - prêter appui au Groupe technique dans son rôle essentiel de garant de la rigueur scientifique des travaux de finalisation de la Carte mondiale du carbone organique présent dans le sol;
 - prendre note de la collaboration en cours entre le Groupe technique intergouvernemental sur les sols et d'autres groupes des Nations Unies, et encourager un resserrement de ces liens;
 - réserver un accueil favorable au prochain rapport d'évaluation de l'impact des produits phytosanitaires sur les fonctions et l'écosystème des sols à l'échelle mondiale, et approuver l'organisation d'un Colloque international sur la pollution du sol en mars 2018, en coopération avec d'autres groupes ou organismes des Nations Unies;
 - approuver la modification du Règlement intérieur visant à faire passer la durée du mandat des membres du Groupe technique intergouvernemental sur les sols de deux à trois ans;
 - demander aux partenaires fournisseurs de ressources et aux donateurs de consentir des efforts financiers supplémentaires pour soutenir les activités toujours plus nombreuses du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, dont l'organisation de colloques internationaux et la préparation de rapports mondiaux importants, ainsi que pour favoriser une interaction étroite avec d'autres groupes et la satisfaction des objectifs de développement durable (ODD).

2.1 Rapport du président sur les principales activités et les résultats obtenus dans le cadre du programme de travail 2016-2017

1. Au fil de l'année de travail écoulée, outre l'appui scientifique continu apporté au Secrétariat et plus généralement à l'exécution des activités approuvées du Partenariat mondial sur les sols, le Groupe technique intergouvernemental sur les sols a mené les actions suivantes:

- participation au comité de sélection du Prix mondial des sols Glinka;
- préparation et mise en œuvre du premier Colloque international sur le carbone organique du sol (présenté en détail ci-après à la section 2.4.1);
- gestion du processus d'élaboration de la seconde édition du Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde, à paraître fin 2020;
- lancement de l'évaluation de l'impact des produits phytosanitaires sur les fonctions et l'écosystème des sols à l'échelle mondiale;
- lancement de l'évaluation mondiale du potentiel de la protection du sol pour accroître la résilience dans le cadre du changement climatique;
- soutien à la mise en œuvre des plans d'action et à l'élaboration des plans régionaux d'exécution du Partenariat mondial sur les sols, si nécessaire;
- collaboration avec le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage afin d'élaborer des directives sur l'évolution des stocks de carbone dans le sol des pâturages et des parcours;
- établissement de liens de coopération avec d'autres groupes scientifiques, comme l'interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), et soutien à la mise en œuvre des ODD, le cas échéant (des détails sont fournis à cet égard à la section 2.4), notamment:
 - contribution au chapitre sur les sols du rapport «*Global Land Outlook*» (perspectives mondiales sur les terres) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
 - examen de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

A. Participation au comité de sélection du Prix mondial des sols Glinka

2. Le président du Groupe technique intergouvernemental sur les sols a siégé au comité de sélection du Prix mondial des sols Glinka afin d'évaluer les candidats. Le Secrétariat a fourni un outil d'évaluation électronique visant à faciliter cette sélection tout en contribuant à la rigueur nécessaire du processus. Le lauréat a été choisi sur la base des critères approuvés (voir section spécifique).

B. Préparation du premier Colloque international sur le carbone organique du sol (GSOC17)

3. Un rapport exhaustif est présenté ci-après à la section 2.4.1.

C. Préparation de la seconde édition du «Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde» à paraître en 2020

4. Sur demande de l'Assemblée plénière, le Groupe technique intergouvernemental sur les sols a entamé les travaux préparatoires nécessaires à l'élaboration de la seconde édition du «Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde» (SWSR20). Un comité de rédaction a été constitué et

diverses missions ont été attribuées à ses membres en qualité d'auteurs coordonnateurs principaux des différents chapitres du rapport:

Introduction – Ensemble des membres du comité de rédaction.

Section 1: Carbone organique du sol – Miguel Taboada (Argentine)

Section 2: Érosion du sol – Gunay Erpul (Turquie)

Section 3: Épuisement des éléments nutritifs – Gary Pierzinski (États-Unis)

Section 4: Biodiversité des sols – Peter de Ruiter (Pays-Bas)

Section 5: Difficultés relatives à l'information sur les sols – Neil McKenzie (Australie)

Section 6: Dimensions régionales

Afrique - Botle Mapeshoane (Lesotho)

Asie – Brajendra (Inde)

Europe – Rainer Horn (Allemagne)

Amérique latine et Caraïbes – Juan Comerma (Venezuela)

Proche-Orient et Afrique du Nord – Talal Darwish (Liban)

Amérique du Nord – Dan Pennock (Canada)

Pacifique Sud-Ouest (et Antarctique) – Siosiua Halavatau (Tonga)

Conclusions – Ensemble des membres du comité de rédaction.

5. Une première version du projet de rapport sera présentée lors de la sixième session de l'Assemblée plénière de 2018, puis une version révisée sera élaborée pour la septième session de 2019. Le rapport final sera communiqué à la huitième session de l'Assemblée plénière de 2020 à titre d'information. Le SWSR20 doit être présenté au grand public à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des sols 2020.

D. Évaluation de l'impact des produits phytosanitaires sur les fonctions et l'écosystème des sols à l'échelle mondiale

6. L'Assemblée plénière a explicitement chargé le Groupe technique intergouvernemental sur les sols d'entreprendre cette évaluation importante. Les travaux dans ce sens sont en cours (auteur principal: D. Pennock, Canada) et devraient être achevés d'ici à fin 2017. L'annexe 1 du présent document fournit davantage de renseignements sur le champ d'application et l'état d'avancement de cette évaluation.

E. Évaluation mondiale du potentiel de la protection du sol pour accroître la résilience dans le cadre du changement climatique (rétention d'eau, matière organique du sol, biodiversité des sols, piégeage du carbone, fertilité du sol, etc.)

7. L'Assemblée plénière a également explicitement demandé au Groupe technique intergouvernemental sur les sols d'entamer cette évaluation. Cependant, en raison d'un manque de ressources, ce travail a peu progressé.

F. Collaboration avec le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage

8. Le Secrétariat du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementale de l'élevage ayant demandé de l'aide concernant le carbone organique du sol dans les pâturages et les parcours, le Groupe technique a répondu favorablement et deux de ses membres font partie du groupe consultatif technique sur le carbone organique du sol et ont accepté d'examiner le projet de directives sur l'évolution des stocks de carbone organique dans le sol des pâturages et des parcours.

G. Plans d'action et plans régionaux d'exécution du Partenariat mondial sur les sols

9. Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols a pleinement mesuré l'importance de s'en tenir aux meilleures normes techniques et scientifiques durant la phase de mise en œuvre des cinq plans d'action du Partenariat mondial sur les sols, tant à l'échelon mondial que régional. Dans cette optique, le Secrétariat a veillé à ce que, dans toute la mesure du possible, les membres du Groupe technique d'une région donnée participent aux ateliers des partenariats régionaux sur les sols pertinents.

10. Rappelons que le Groupe technique a constitué cinq groupes de travail en vue de réunir les compétences nécessaires et de les mettre au service des efforts de mise en œuvre exigés. Ces groupes sont en particulier chargés de suivre étroitement la mise en œuvre des plans d'exécution mondiaux et, par le truchement des membres des régions concernées, de fournir conseils et appui à la mise en œuvre des plans d'exécution régionaux.

11. À sa quatrième session, l'Assemblée plénière a chargé le Groupe technique d'élaborer une Carte mondiale du carbone organique présent dans le sol d'ici à fin 2017. Cette initiative fait partie du plan d'exécution du pilier 4, c'est pourquoi elle est aussi étroitement associée au groupe de travail du plan d'action relatif à ce pilier. Ce groupe supervise attentivement l'élaboration de cette nouvelle carte en apportant au Secrétariat du Partenariat mondial sur les sols le soutien technique et scientifique nécessaire. Il se chargera du contrôle final de la qualité lors de la septième session de travail du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, en octobre 2017, avant la publication de la Carte à l'occasion de la Journée mondiale des sols 2017. Le point 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée plénière offre un rapport détaillé de cette question.

2.2 Programme de travail pour 2017-2018

12. Voici les activités à intégrer au plan de travail du Groupe technique intergouvernemental sur les sols jusqu'à mi-2018:

- les cinq groupes de travail assignés chacun à l'un des piliers mettront en œuvre les plans d'exécution mondiaux et régionaux en tenant compte du point de vue du Groupe technique;
- quatre groupes de travail prépareront des rapports d'avancement à l'égard des quatre priorités définies dans le Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde; les groupes de travail 1 et 2 devront par ailleurs soutenir l'interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; les groupes de travail 2 et 4 participeront au suivi du Colloque sur le carbone organique du sol dans le monde organisé conjointement par le Groupe technique, le GIEC et l'interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
- tous les membres du Groupe technique examineront la deuxième version du projet d'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;
- achever la Carte mondiale du carbone organique présent dans le sol (GSOCMap) à l'horizon 2017;
- le Groupe technique compilera le premier jet de la seconde édition du Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde pour la session de l'Assemblée plénière de 2018, à titre d'information;
- faire en sorte que les deux grandes évaluations mondiales soient prêtes pour l'Assemblée plénière de 2018: la première sur l'impact des produits phytosanitaires sur les fonctions et l'écosystème des sols à l'échelle mondiale; la seconde concernant le potentiel de la protection du sol pour accroître la résilience dans le cadre du changement climatique;

- à l'appui des Directives volontaires pour une gestion durable des ressources en sols, le Groupe technique s'engage à organiser des manifestations dans le but d'enrichir les données scientifiques relatives aux dix menaces pesant sur les sols pointées par le Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde. Une de ces menaces est liée à la **pollution du sol**. Le Groupe technique a commencé à évaluer l'incidence des intrants agricoles sur les sols et sur les services environnementaux que ces derniers fournissent. Dans le cadre de ces travaux, le Groupe technique, de concert avec d'autres organismes ou groupes des Nations Unies, organisera un Colloque international sur la pollution du sol qui aura lieu en mars 2018. La pollution du sol demeure largement négligée par les forums internationaux, et le Groupe technique est l'organisme adéquat pour répondre aux profonds manques de connaissances qui persistent sur cette question à l'échelle mondiale, en collaboration avec les initiatives et les organisations existantes. Un rapport connexe au colloque sera élaboré en vue de combler les lacunes en matière de pollution du sol, y compris la pollution due à l'action de l'homme. Ce rapport pourrait comporter une évaluation des risques et des conséquences de la pollution du sol sur la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et l'environnement. En s'appuyant sur cette évaluation, le Partenariat mondial sur les sols pourrait définir les mesures de prévention et de gestion de la pollution du sol à promouvoir, contribuant ainsi à l'ODD 3.

2.3 Modification du Règlement intérieur

13. Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols est dans son second exercice biennal. C'est aujourd'hui un instrument de coopération internationale apprécié. La transition entre le premier et le second exercice a été relativement fluide, sans grande perturbation des procédures, la reconduction d'une partie des mandats permettant d'assurer une continuité suffisante des travaux.

14. Toutefois, à la lumière de l'expérience acquise depuis la création du Groupe technique en 2013, les membres ont unanimement estimé que la durée des mandats devait être prolongée en passant de deux à trois ans, afin que le Groupe puisse mener ses projets et ses activités à terme, ou presque, de façon continue. Le président du Groupe technique intergouvernemental sur les sols a fait savoir à la dernière Assemblée plénière qu'il était difficile de prendre en charge toutes les activités qu'elle lui attribuait dans le cadre du mandat de deux ans actuellement confié aux membres. Cette difficulté s'explique en particulier par le fait que plusieurs activités importantes (dont l'élaboration du Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde) exigent au moins trois ans de travaux intersessions, sachant par ailleurs que les sessions de travail ordinaires du Groupe technique ont lieu une fois par an. C'est pourquoi la quatrième session de l'Assemblée plénière a reconnu (<http://www.fao.org/3/a-bl812e.pdf>, en anglais) qu'il était nécessaire de prolonger les mandats, et a demandé au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour faire passer le mandat des membres du Groupe technique de deux à trois ans.

15. Faisant suite à cette demande de la quatrième session de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols, l'annexe 2 contient la proposition de modification du règlement VI/1/b du Règlement intérieur qui doit être examinée par la présente Assemblée plénière. Eu égard aux discussions précédentes sur ce sujet, le Secrétariat n'a pas émis d'appel pour recruter de nouveaux membres du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, dans la perspective d'une prolongation à trois ans des mandats actuels.

2.4 Relations avec d'autres instances et initiatives pertinentes

16. Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols a été explicitement chargé de fournir des avis techniques et scientifiques aux autres organisations et instances des Nations Unies concernées par les sols.

17. Le Secrétariat s'est donc employé à renforcer la collaboration existante entre le Groupe technique et les autres groupes pertinents. Des accords de collaboration structurés sont en place avec l'interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que le GIEC. L'illustration la plus récente de cette coopération est le GSOC17,

qui a coïncidé avec la sixième session de travail du Groupe technique (mars 2017), à laquelle ont participé des représentants de ces organismes.

Collaboration avec l'interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

18. En plus du Colloque international sur le carbone organique du sol de mars 2017, le Groupe technique a contribué à la rédaction du chapitre consacré aux sols du «*Global Land Outlook*» qui doit être publié par le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification lors de la treizième conférence des parties de cette Convention. Le président de l'interface science-politique a été invité à la sixième session de travail du Groupe technique, dont les participants sont convenus de collaborer l'année suivante. En résumé:

- d'ici fin 2017, le Groupe technique présentera une nouvelle Carte mondiale du carbone organique présent dans le sol, à l'appui de l'indicateur 15.3.1 des ODD et des mesures approuvées par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour évaluer la neutralité de la dégradation des terres;
- une évaluation conjointe de l'érosion du sol dans le monde a été réalisée sous l'égide du groupe de travail 1 «Gestion durable des sols» du Groupe technique intergouvernemental sur les sols (sous la direction de G. Erpul, Turquie) et sera présentée lors de la treizième conférence des parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
- à l'invitation du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le président du Groupe technique intergouvernemental sur les sols a fait le point sur la collaboration entre le Groupe technique et l'interface science-politique lors de la dernière session plénière de cette interface (27-28 mai). L'organisation du GSOC17 a été particulièrement mise en avant, ainsi que l'importance des activités de suivi des principaux axes d'action énumérés dans le document final du colloque. L'interface science-politique devrait communiquer les résultats du colloque à la prochaine réunion du comité de la science et de la technologie et à la conférence des parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui prendra une décision. Des collaborations sont prévues dans le cadre de l'Évaluation de l'érosion du sol dans le monde effectuée par le Groupe technique intergouvernemental sur les sols, de la nouvelle Carte mondiale du carbone organique présent dans le sol et de la seconde édition du Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde.

Collaboration avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

19. Il convient de rappeler que le président du Groupe technique intergouvernemental sur les sols codirige l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres menée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ce qui se traduit par une coopération accrue entre les deux organismes. Le Groupe technique a fourni un examen détaillé du premier projet de cette évaluation et en examine actuellement la seconde version. D'autre part, le Groupe technique et le Secrétariat du Partenariat mondial sur les sols accueilleront la troisième et dernière réunion des auteurs de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres (17-21 juillet 2017) au siège de la FAO.

Collaboration avec le GIEC

20. Après une première période difficile, cette collaboration est aujourd'hui réelle, ce qui s'explique notamment par l'attention accrue accordée aux sols dans les débats et les négociations liés au changement climatique. Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols a été formellement admis comme organisation ayant statut d'observateur au sein du GIEC et peut ainsi proposer des experts pour contribuer aux diverses évaluations du GIEC relatives aux sols. La grande expertise en matière de sols du Groupe technique pourra en particulier bénéficier au projet de rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres (*Climate Change and Land*) lancé récemment. En

outre, le GIEC a participé au Colloque international sur le carbone organique du sol de mars 2017, dont il a d'ailleurs assuré la coorganisation.

2.4.1 Rapport du Colloque international sur le carbone organique du sol (GSOC17)

21. Le GSOC17 a été organisé conjointement avec plusieurs organismes:
 - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC);
 - interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
 - Organisation météorologique mondiale (OMM).
22. Le colloque a eu lieu au siège de la FAO du 21 au 23 mars 2017 et a réuni 488 participants (33 pour cent de femmes et 67 pour cent d'hommes) venus de 111 pays, dont des représentants des États Membres de la FAO, des instances organisatrices, des groupes compétents, du secteur privé et de la société civile, ainsi que des scientifiques et des professionnels spécialistes du carbone organique du sol ou de domaines connexes.
23. Cette manifestation est à marquer d'une pierre blanche, car elle a été organisée de concert avec plusieurs groupes des Nations Unies sur une base très collaborative et inclusive. Le rapport suivant présente les principales conclusions et recommandations ainsi que la voie à suivre: <http://www.fao.org/3/b-i7268e.pdf> (en anglais).
24. Voici les conclusions importantes:
 - pour gérer le carbone organique du sol, il convient au minimum d'en prévenir la diminution en maintenant les stocks actuels (tout particulièrement dans les sols riches en carbone);
 - accorder la priorité aux sols les plus riches en carbone dans l'élaboration des politiques régionales et nationales de conservation des sols;
 - afin de promouvoir l'adoption de pratiques de gestion favorables au piégeage du carbone organique dans le sol, déterminer et spécifier leurs avantages tangibles à court et long terme pour les exploitants agricoles et introduire des mécanismes d'incitation;
 - s'agissant d'estimer le potentiel du piégeage du carbone organique du sol, tenir compte du bilan complet des gaz à effet de serre et examiner les interactions possibles entre les cycles de l'azote et du carbone susceptibles de jouer sur les capacités d'atténuation du changement climatique des pratiques mises en œuvre;
 - favoriser le renforcement des capacités et la formation au niveau des pays afin que des valeurs de référence nationales du carbone organique du sol soient déterminées, et soutenir le développement des installations et des capacités de gestion;
 - constituer un groupe de travail pour élaborer des directives applicables tenant compte du contexte régional qui permettent de mesurer, cartographier, suivre et établir des rapports sur le carbone organique du sol et qui peuvent être adaptées localement afin de surveiller les stocks de carbone organique du sol et leur évolution et d'étayer les décisions pour les gérer;
 - créer un groupe de travail pour perfectionner les Directives volontaires pour une gestion durable des ressources en sols en vue d'établir des directives sur la gestion durable du carbone organique du sol aux échelles nationale et locale de façon à tenir compte des conditions propres à chaque site.
25. Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols a cherché à asseoir les bases scientifiques et techniques du colloque, avec les deux autres groupes scientifiques coorganisateurs de l'événement: le GIEC et l'interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Annexe 1: État d'avancement de l'évaluation de l'impact des produits phytosanitaires sur les fonctions et l'écosystème des sols à l'échelle mondiale

Introduction

À sa session de 2016, l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols a demandé au Groupe technique intergouvernemental sur les sols de mener à bien une évaluation de l'impact des produits phytosanitaires sur les fonctions et l'écosystème des sols à l'échelle mondiale.

De fait, nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'utilisation croissante des produits phytosanitaires et de leurs effets sur l'environnement et la santé humaine. En réponse à ces inquiétudes, des accords internationaux et des cadres réglementaires nationaux ont été mis au point pour encadrer l'emploi des produits phytosanitaires. Par exemple, depuis qu'elle est entrée en vigueur en mai 2004, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a interdit ou limité drastiquement la production et l'utilisation de douze insecticides et d'un fongicide. Malgré ces protections réglementaires, l'introduction de nouveaux produits phytosanitaires et l'adoption des produits existants dans de nouvelles régions continuent de préoccuper le grand public.

Étant donné le rôle des produits phytosanitaires dans de nombreux systèmes de production agricole, il est essentiel que les mécanismes réglementaires reposent sur des preuves scientifiques fiables et à jour. Cette évaluation a pour objectif d'aboutir à un avis scientifique de haut niveau à l'échelle mondiale concernant l'incidence des produits phytosanitaires sur les fonctions des sols et la biodiversité. Cet avis n'engagera que le Groupe technique intergouvernemental sur les sols et ne constituera pas une position officielle du Partenariat mondial sur les sols.

Cette évaluation s'appuie sur des initiatives antérieures du Groupe technique, du Partenariat mondial et de la FAO. La version révisée de la Charte mondiale des sols stipule une définition de la gestion durable des sols qui peut s'appliquer à l'évaluation des produits phytosanitaires. Le Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde dresse un bilan des connaissances actuelles sur un aspect fondamental de l'évaluation, la biodiversité des sols, ainsi que la contamination du sol. Enfin, les Directives volontaires pour une gestion durable des ressources en sols adoptées récemment fournissent des indications sur les pratiques de gestion durable des sols à l'échelle mondiale.

Le périmètre de l'évaluation correspond à la mission du Groupe technique intergouvernemental sur les sols telle qu'indiquée précédemment. Voici la définition d'un produit phytosanitaire aux termes de l'évaluation:

Un produit phytosanitaire est un pesticide qui est destiné à repousser, détruire ou combattre les ravageurs causant des dommages ou se montrant autrement nuisibles durant la production, la transformation, le stockage, le transport ou la commercialisation des denrées alimentaires, des produits agricoles, du bois et des produits ligneux. Le terme comprend les substances destinées à être utilisées comme régulateur de croissance des plantes, comme défoliants, comme agent de dessiccation, comme agent d'éclaircissage des fruits ou pour empêcher la chute prématurée des fruits, ainsi que les substances appliquées sur les cultures, soit avant, soit après la récolte, pour protéger les produits contre la détérioration durant l'entreposage et le transport. [FAO, 2006]

Les composantes du système constitué par les sols qui doivent être évaluées découlent de la définition de la gestion durable des sols établie par la Charte mondiale des sols adoptée par la Conférence de la FAO en 2015:

La gestion des sols est durable si les services qu'ils fournissent en matière de soutien, d'approvisionnement et de régulation et du point de vue culturel sont maintenus, voire renforcés, sans gravement compromettre la biodiversité ni les fonctions des sols qui sont à l'origine de ces services.

Il en résulte que l'application de produits phytosanitaires n'est pas durable si elle compromet gravement les fonctions des sols ou la biodiversité. Il convient de noter que cette définition reconnaît la biodiversité pour sa valeur intrinsèque, en plus du rôle que peuvent jouer les organismes du sol dans la fourniture de services environnementaux.

Structure préliminaire du rapport

- 1 Introduction et champ d'application
- 2 Pesticides et protection phytosanitaire
- 3 Principales perspectives concernant l'évaluation des effets des pesticides sur les organismes présents dans le sol
 - 3.1 Biodiversité
 - 3.2 Écotoxicologie
- 4 Méthodes d'évaluation des effets des pesticides sur les organismes présents dans le sol
- 5 Examen des évaluations des effets des pesticides sur les organismes présents dans le sol
 - 5.1 Micro-organismes présents dans le sol: bactéries, archées et champignons du sol
 - 5.1.1 Indicateurs des effets des pesticides sur les micro-organismes présents dans le sol
 - 5.1.2 Effets des pesticides sur l'activité enzymatique des micro-organismes
 - 5.1.3 Effets des pesticides sur l'abondance et la structure des populations microbiennes
 - 5.2 Faune du sol: vers de terre, collemboles, acariens, enchytréides
 - 5.2.1 Vers de terre
 - 5.2.2 Collemboles, acariens et enchytréides
 - 5.3 Avis scientifique: Pesticides, biodiversité des sols et fonctions des sols
- 6 Devenir des pesticides et qualité de l'eau
 - 6.1 Facteurs régissant le devenir et le comportement des pesticides dans le sol
 - 6.2 Gestion des sols et devenir des pesticides
 - 6.3 Gestion des sols et lutte contre les ruissellements
 - 6.4 Avis scientifique: Devenir des pesticides et qualité de l'eau
- 7 Pesticides et lutte contre l'érosion
 - 7.1 Avis scientifique: Pesticides et érosion du sol
- 8 Sources citées

Calendrier:

- 1) Élaboration de la première version du projet: de novembre 2016 au 17 mai 2017
- 2) Examen de la première version du projet par le sous-comité de rédaction du Groupe technique: du 18 mai au 23 juin.
- 2) Recueil des observations par le Secrétariat du Partenariat mondial sur les sols: du 26 au 30 juin.
- 3) Élaboration de la seconde version du projet: de juillet au 31 août.
- 4) Diffusion de la seconde version du projet auprès de tout le Groupe technique: 1^{er} septembre.
- 5) Examen et finalisation à la septième session du Groupe technique: du 23 au 27 octobre.
- 6) Publication du rapport à l'occasion de la Journée mondiale des sols 2017

Annexe 2: Modification du Règlement intérieur

L'unique clause nécessitant une modification est présentée ci-dessous dans sa nouvelle forme:

«Les membres du Groupe technique sont des experts nommés par l'Assemblée plénière du Partenariat mondial pour un mandat **de trois ans renouvelable une fois** (avec l'accord de l'Assemblée plénière).»